

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
18 février 2020**

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt le mardi dix-huit février à seize heures trente, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 12 février 2020, par le Président, s'est réuni en séance publique à Boisseuil, espace culturel du Crouzy, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.

Jean-Louis NOUHAUD, Secrétaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Étaient présents : M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD (jusqu'à la délibération « Autorisation de vidange de la retenue de Beaune n°2 exploitée pour l'alimentation en eau potable »), M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN (jusqu'à la délibération « Office du Tourisme Intercommunal : programme d'actions 2020 »), M. Jacques MIGOZZI (jusqu'à la délibération « Vélo-drome communautaire - modification de la grille tarifaire »), M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Rémy VIROULAUD, M. Michel DAVID, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Philippe REILHAC (jusqu'à la délibération « Evolution du service VLiM - modification du règlement et évolution de la grille tarifaire »), M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Sarah GENTIL, Mme Julie LENFANT, Mme Nadine RIVET, M. Joël GARESTIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Christine CANDELA, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Hélène CUEILLE, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Sylvie ROZETTE, M. Béramdane AMROUCHE, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE (jusqu'à la délibération « Redéfinition du champ d'application du Droit de Prémption Urbain sur la commune du Palais sur Vienne et instauration d'un périmètre du Droit de Prémption Urbain Renforcé sur certaines parties du territoire communal : secteur du centre-ville »), Mme Nathalie VERCOUSTRE (jusqu'à la délibération « Projet Alimentaire Territorial de Limoges Métropole 2020 – 2022 »), M. Christian UHLEN, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, M. Vincent JALBY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, Mme Geneviève MANIGAUD, M. Bernard VAREILLE (jusqu'à la délibération « Travaux de modernisation, de sécurisation et d'optimisation énergétique de la station d'épuration principale de Limoges Métropole - Attribution du marché »), Mme Sandrine ROTZLER (jusqu'à la délibération « Arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026 »), M. Stéphane DESTRUHAUT (jusqu'à la délibération « Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rilhac Rancon »), Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Christian DESMOULIN donne pouvoirs à Mme Isabelle BELLEZANE

Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Hélène CUEILLE

Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER donne pouvoirs à M. Vincent JALBY

Mme Annie SCHWAEDERLE donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE

Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Pierre COINAUD

Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN

Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND

M. Philippe PECHER donne pouvoirs à M. Michel DAVID

Mme Béatrice RAMADIER donne pouvoirs à M. Bruno GENEST

Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à Mme Geneviève MANIGAUD

M. Vincent GERARD donne pouvoirs à Mme Patricia MINEL

M. Alain RODET donne pouvoirs à M. Bernard VAREILLE (jusqu'à la délibération « Travaux de modernisation, de sécurisation et d'optimisation énergétique de la station d'épuration principale de Limoges Métropole - Attribution du marché »)

M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Jean-Paul DURET (à partir de la délibération « Principe de participation financière dans le cadre du projet "Destination Limoges" »)

Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET (à partir de la délibération « Abattoir de Limoges Métropole - Convention entre Limoges Métropole, la Ville de Limoges et la régie communautaire de l'abattoir »)

M. Philippe REILHAC donne pouvoirs à Mme Isabelle BRIQUET (à partir de la délibération « Achat d'équipement et de pièces détachées pour le contrôle d'accès par bornes électriques escamotables - Lancement d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence »)

M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Jean-Noël JOUBERT (à partir de la délibération « Accord-cadre relatif à l'entretien des réseaux d'eau potable sur le territoire de la ville de Limoges - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert »)

Mme Sandrine ROTZLER donne pouvoirs à M. Stéphane DESTRUHAUT (à partir de la délibération « Convention de partenariat avec Irisolaris et SIPEnR pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Bonnac-la-Côte ») et (jusqu'à la délibération « Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rilhac Rancon »)

Mme Corinne PIQUET LAVAIRE donne pouvoirs à M. Béramdane AMROUCHE (à partir de la délibération « Redéfinition du champ d'application du droit de Prémption Urbain sur la commune de Rilhac Rancon »)

M. Jacques MIGOZZI donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT (à partir de la délibération « Vélodrome Raymond Poulidor - convention relative à l'entretien de l'équipement »)

Absents :

M. Alain RODET et M. Bernard VAREILLE (à partir de la délibération « Réaménagement d'ouvrages de rétention d'eaux pluviales, création d'un collecteur et renaturation de cours d'eau sur le bassin versant du Vallon de la Chapelle à Isle - procédure d'autorisation environnementale unique »)

Mme Sandrine ROTZLER et M. Stéphane DESTRUHAUT (à partir de la délibération « Arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Veyrac »)

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Fixation des taux d'imposition ménages : taxe d'habitation - taxe foncière sur les propriétés bâties - taxe foncière sur les propriétés non bâties

Les impôts ménages perçus par Limoges Métropole sont : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB).

Conformément aux orientations budgétaires annoncées lors du précédent conseil communautaire, le conseil communautaire décide de maintenir les taux en place :

- ✓ le taux de la Taxe d'Habitation à 8,84 %.
- ✓ le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 1%.
- ✓ le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 3,46%.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Cotisation Foncière des Entreprises - Fixation du taux 2020

Conformément aux orientations budgétaires annoncées lors du précédent conseil communautaire, le conseil communautaire décide de reconduire le taux de la CFE en vigueur depuis 2010, soit 26,40%.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Fixation du taux 2020

Conformément aux orientations budgétaires, le conseil communautaire décide de maintenir les taux 2019 sur la zone « Limoges » et sur la zone « autres communes » pour l'exercice 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Ajustements des autorisations de programme et crédits de paiement

Des ajustements sont nécessaires sur certaines Autorisations de Programme votées les années antérieures et concernent :

- des modifications des échéanciers
- des reprises de Restes A Financer (RAF)
- une augmentation de 1M€ de l'autorisation de programme « enveloppe de voirie » est proposée pour prendre en compte l'augmentation des travaux d'entretien sur les ouvrages d'art et les aires de stationnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Budget annexe centre de recyclage - Reprise anticipée du résultat 2019 et affectation

Le budget annexe du Centre de Recyclage doit financer en 2020 la suite des travaux de modernisation du site. Durant ces travaux, les prestations de tri devront être externalisées, entraînant une augmentation des dépenses de fonctionnement et, dans le même temps, une perte significative des recettes.

Cette situation nécessite une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 dès le vote du budget primitif 2020, afin de pouvoir équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement.

En application de l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, il est possible de reprendre au budget primitif, avant le vote du compte de gestion et du compte administratif, les résultats de l'exercice précédent, sur la base d'une estimation.

Lors de l'adoption du compte administratif, toute différence constatée avec les montants reportés par anticipation fera l'objet d'une régularisation.

Les résultats sont les suivants :

- en fonctionnement, le résultat cumulé est de 1 314 818,17 € et il est affecté en section de fonctionnement du budget primitif 2020.

- en investissement, le résultat cumulé est de 370 942,77 € et il est affecté en section d'investissement du budget primitif 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Budget principal – Budget primitif 2020

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2020 dans les conditions définies dans le rapport de présentation ci-joint.

ADOpte A L'UNANIMITE

LIMOGES METROPOLE – BUDGET PRIMITIF 2020

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Les objectifs du budget 2020 ont été fixés lors du débat d'orientations budgétaires. Il s'agit d'assurer la continuité du fonctionnement de Limoges Métropole durant la période électorale, en cohérence avec les orientations suivies depuis le début du mandat : stabilité fiscale, maîtrise des charges de fonctionnement, poursuite des opérations engagées en investissement.

1. LE POIDS FINANCIER DES DIFFERENTS BUDGETS

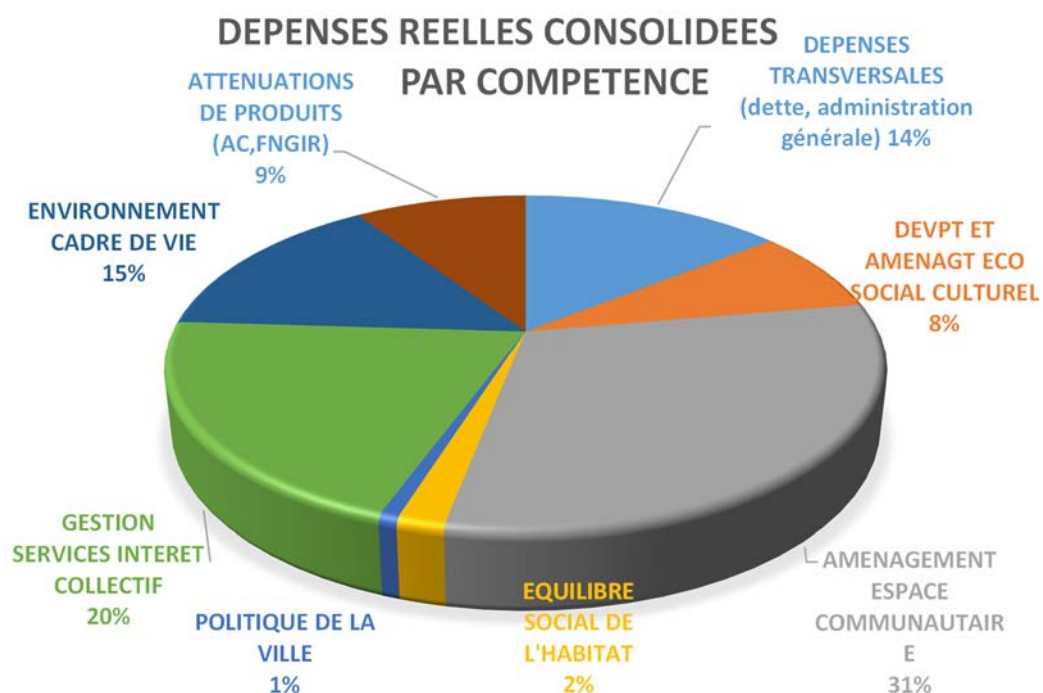
Le budget principal regroupe les deux tiers des dépenses, ainsi que les principales ressources de fiscalité et la dotation globale de fonctionnement. Les budgets annexes ont vocation à être équilibrés par des ressources spécifiquement affectées à leur activité : versement transport, redevances eau et assainissement, prestations de tri des déchets, vente de terrains ou loyer.

BUDGET 2020: DEPENSES REELLES (hors opérations d'ordre) CONSOLIDEES

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget Principal	114 671 255 €	72 512 517 €	187 183 772 €
Budget Annexe Transport Urbain	30 769 770 €	10 700 950 €	41 470 720 €
Budget Annexe Assainissement	11 753 670 €	9 986 350 €	21 740 020 €
Budget Annexe Eau	13 495 810 €	8 035 500 €	21 531 310 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	4 225 810 €	9 236 600 €	13 462 410 €
Budgets annexes des parcs d'activités	912 715 €	834 219 €	1 746 934 €
TOTAL 2019	175 829 030 €	111 306 136 €	287 135 166 €
<i>pour mémoire TOTAL BP 2019</i>	168 117 194 €	104 311 905 €	272 429 099 €

N.B. les dépenses réelles d'investissement comprennent le remboursement du capital de la dette

2. LE BUDGET CONSOLIDE PAR COMPETENCE



3. L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

Limoges Métropole a pour vocation d'assumer les investissements structurants du territoire communautaire. Au total 82M€ de dépenses seront proposées cette année pour mener les opérations déjà engagées ou programmées.

- L'aménagement de l'espace communautaire : 31M€, L'enveloppe annuelle de travaux de voirie s'établit à 15,8M€, auxquels il faut ajouter 1,5M€ pour le financement de la mise à 2x2 voies de la RN 147. Des crédits sont inscrits pour le programme de rénovation urbaine, le diagnostic des cavités et des ouvrages d'art, les parcs de stationnement en ouvrage et les déplacements urbains.
- Le développement économique : 14M€ est une priorité avec la mise en œuvre du programme « Territoire d'industrie » pour lequel 4,7M€ sont inscrits pour 2020, le chantier de la restructuration d'ESTER (1,1M€), les zones d'activités (4,6M€), et environ 1M€ de participations (aides à l'immobilier ou avances remboursables) destinées aux entreprises.
- L'équilibre social de l'habitat : 2,7M€ pour les aides à la production de logements sociaux, à la rénovation du bâti ancien et à l'accueil et au logement des gens du voyage.
- Plus de 18M€ sont inscrits pour les services d'intérêt collectif : Eaux pluviales, Eau potable, Assainissement, Transition énergétique.
- Environnement et le cadre de vie : 13M€.
 - 1,5M€ pour la collecte des déchets et 1,3M€ pour le gros entretien de la CEDLM
 - 900 K€ pour l'aménagement des eaux et la préservation des espaces naturels
 - 9M€ pour la modernisation du centre de recyclage

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE ET DOTATIONS

(compris les investissements comptabilisés en stock sur les lotissements d'activité)

Investissement par compétences	81 760 736 €
DEVPT ET AMENAGT ECO SOCIAL CULTUREL	14 302 994 €
Budget Principal	13 177 975 €
Budgets Annexes des parcs d'activités économiques (y compris stock)	1 125 019 €
AMENAGEMENT ESPACE COMMUNAUTAIRE	31 060 687 €
Budget Principal	23 859 737 €
Budget Annexe Transport Urbain	7 200 950 €
EQUILIBRE SOCIAL DE HABITAT	2 714 001 €
POLITIQUE DE LA VILLE	5 000 €
GESTION SERVICES INTERET COLLECTIF	18 015 180 €
Budget Principal	2 513 130 €
Budget Annexe Eau	6 645 000 €
Budget Annexe Assainissement	8 857 050 €
ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	12 606 874 €
Budget Principal	3 667 274 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	8 939 600 €
DEPENSES TRANSVERSALES (administration générale)	3 056 000 €

4. LA FISCALITE

■ Depuis le début du mandat, Limoges Métropole a fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale. Les taux votés sont ainsi sensiblement inférieurs aux collectivités de la même strate.

	LIMOGES METROPOLE 2020	Taux moyen des groupements 2019
Taxe d'habitation	8,84%	10,54%
Taxe foncier bâti	1%	4,39%
Taxe foncier non bâti	3,46%	4,81%
CFE	26,40%	29,72%

Source : cabinet FSL –Taux d'imposition 2019 des grandes collectivités locales

■ Le versement transport auquel sont assujettis les employeurs publics ou privés de 11 salariés et plus, constitue la première source de financement des transports en commun. Depuis 2016, son taux est fixé à **1,38%**; le taux moyen des autorités organisatrices de la mobilité de plus de 200 000 habitants était proche de 1,90% en 2018.

■ Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) restera fixé à **5,42%** pour la zone Limoges et **7,88%** pour la zone « autres communes », soit un taux moyen pondéré de 6,17%. Pour indication, la moyenne des grandes collectivités s'élevait à 9,70% en 2017.

5. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Le choix de la stabilité fiscale dans un contexte de forte baisse des dotations d'Etat a contribué à dégrader jusqu'en 2018 la capacité d'autofinancement du budget principal, c'est-à-dire la capacité à financer les investissements par un excédent de fonctionnement.

Mouvements réels, en €	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Produits réels de fonctionnement	126 058 516	125 063 073	125 189 670	130 406 036	132 421 100
Charges réelles de fonctionnement	108 669 683	108 971 138	109 478 738	113 308 155	114 671 255
SOLDE DES OPERATIONS REELLES	17 388 833	16 091 935	15 710 932	17 097 881	17 749 845
Travaux en régie	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 800 000	1 600 000
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVIS.	18 788 833	17 491 935	17 110 932	18 897 881	19 349 845

La maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et la bonification de la dotation d'intercommunalité à partir de 2019 (transformation en communauté urbaine) ont permis de redresser la capacité d'autofinancement.

EVOLUTION DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT(EN €)

Chapitres	BP 2019	BP 2020	Evolution
013 Atténuation de charges	640 800	643 800	0,5%
70 Produits des services, du domaine etc.	9 263 500	8 888 110	-4,1%
73 Impôts et taxes	87 889 600	89 530 600	1,9%
74 Dotations et participations	29 208 375	29 658 859	1,5%
75 Autres produits de gestion courante	2 118 259	2 042 629	-3,6%
76 Produits financiers	2	2	0,0%
77 Produits exceptionnels	1 285 500	1 657 100	28,9%
TOTAL	130 406 036	132 421 100	1,5%

Le principal motif d'augmentation des produits de fonctionnement est la dynamique des bases de fiscalité (indexation décidée en loi de finances et évolution physique), les taux restant inchangés.

EVOLUTION DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT(EN €)

Chapitres		BP 2019	BP 2020	Evolution
011	Charges de gestion générale	39 704 744	39 933 879	0,6%
12	Charges de personnel	26 386 180	26 678 200	1,1%
14	Atténuation de produits*	27 041 000	27 167 790	0,5%
65	Autres charges de gestion courante	17 678 970	18 172 650	2,8%
66	Charges financières	2 456 490	1 924 300	-21,7%
67	Charges exceptionnelles	40 771	794 436	1848,5%
TOTAL		113 308 155	114 671 255	1,2%

* attributions de compensations, prélèvement FNGIR

La loi contraint les charges de fonctionnement à ne pas dépasser leur niveau de 2017, ce plafond étant réévalué de 1,2% par an (un niveau proche de l'inflation). Le plafond de Limoges Métropole devra être réévalué pour tenir compte des compétences transférées en 2019 lors de la transformation en communauté urbaine.

Afin de respecter cette contrainte (éviter les retenues financières prévues par la loi) et de laisser toute latitude à la prochaine assemblée pour opérer ses choix, le budget proposé reconduit à l'identique l'essentiel des charges de fonctionnement, à quelques exceptions près :

- une augmentation de crédits de 500 000€ est proposée pour le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, compétence nouvelle qui présente un enjeu majeur
- les charges de personnel ont été ajustées en fonction des décisions de gestion prises en 2019

6. LA DETTE

L'encours de dette du Budget Consolidé de Limoges Métropole a augmenté de 24,76 M€ sur l'exercice 2019, hausse pour l'essentiel due au transfert de la dette de l'eau des communes à la communauté urbaine (18,7M€).

	CRD au 31/12/2018 (A)	nouvelle dette (B)	amortissement 2019 (C)	Variation sur 2019 (D=B-C)	CRD au 31/12/2019 (A+D)
Budget Principal (hors CEDLM)	121 999 779,97 €	18 000 000,00 €	-11 886 349,79 €	6 113 650,21 €	128 113 430,18 €
Centrale Energie Déchets	4 843 698,66 €	0,00 €	-897 861,59 €	-897 861,59 €	3 945 837,07 €
Dette récupérable	2 581 732,00 €	0,00 €	-1 072 843,00 €	-1 072 843,00 €	1 508 889,00 €
Total Budget Principal	129 425 210,63 €	18 000 000,00 €	-13 857 054,38 €	4 142 945,62 €	133 568 156,25 €
Capacité de désendettement Budget Principal	6,6 années				5,6 années (*)
Transports Urbains	28 097 680,15 €	5 000 000,00 €	-3 136 284,06 €	1 863 715,94 €	29 961 396,09 €
Eau <i>compétence nouvelle au 01/01/2019</i>	0,00 €	18 683 550,59 €	-1 321 605,22 €	17 361 945,37 €	17 361 945,37 €
Assainissement	14 154 764,45 €	17 800,00 €	-1 148 179,01 €	-1 130 379,01 €	13 024 385,44 €
Centre de Recyclage	604 999,86 €	3 000 000,00 €	-146 666,68 €	2 853 333,32 €	3 458 333,18 €
Lotissements d'Activités Eco	849 799,69 €	0,00 €	-146 178,91 €	-146 178,91 €	703 620,78 €
Parc d'Activités Grande Pièce	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
OCEALIM	812 000,00 €	0,00 €	-112 000,00 €	-112 000,00 €	700 000,00 €
Atelier Relais APAJH 87	76 505,27 €	0,00 €	-76 505,27 €	-76 505,27 €	0,00 €
Total des Budgets Annexes	49 595 749,42 €	26 701 350,59 €	-6 087 419,15 €	20 613 931,44 €	70 209 680,86 €
BUDGET GLOBAL	179 020 960,05 €	44 701 350,59 €	-19 944 473,53 €	24 756 877,06 €	203 777 837,11 €

(*) capacité de désendettement 2019 estimée au vu du compte administratif provisoire

Le budget principal affiche une capacité de désendettement inférieure à 6 ans – il s’agit de la durée théorique qui serait nécessaire pour rembourser la dette si toute la capacité d’autofinancement y était consacrée. Cette durée est inférieure à la moitié du « plafond national de référence » fixé à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques. Elle traduit donc un niveau d’endettement parfaitement soutenable.

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Budget annexe transports urbains - Budget primitif 2020

Le budget 2020 prend en compte le changement du contrat de concession pour l'exploitation du réseau. A compter du 1^{er} janvier 2020, la délégation de service public à « contribution forfaitaire » est remplacée par une délégation à « forfait de charges ».

Le programme de modernisation des transports se poursuit avec des inscriptions d'investissement à hauteur de 7,2M€. Il s'agit pour l'essentiel d'études pour le projet de transports en commun en site propre (TCSP), de la rénovation des trolleybus, de la construction de la passerelle sur l'A20 ou de l'achat de terrain pour la construction d'un second dépôt pour la STCLM.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « transports urbains ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Budget annexe assainissement - budget primitif 2020

Le budget assainissement est équilibré par la « redevance assainissement » approuvée pour 2020 par le Conseil Communautaire du 18 décembre 2019. Cette redevance est harmonisée sur l'ensemble des communes de Limoges Métropole depuis le 1er janvier 2014 à l'exception des communes de Couzeix et Chaptelat en cours d'harmonisation.

Le tarif de base retenu est de 1,146 € le m³ hors TVA et hors taxe agence de l'eau. Il devrait permettre, grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, de compenser les baisses de volumes facturés et de préserver la bonne santé financière de ce budget.

L'enveloppe globale d'investissement de 8,8M€ comprend notamment les opérations de réhabilitation ou d'extension du réseau pour 4,4M€. Le projet de modernisation et d'optimisation énergétique de la station d'épuration principale entraînera l'inscription de dépenses de travaux pour 1M€.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « assainissement ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Budget annexe de l'eau - Budget primitif 2020

Ce budget annexe est équilibré par la « redevance eau » votée pour 2020 au Conseil Communautaire du 18 décembre 2019. Les tarifs en vigueur sur les différentes communes ont été réévalués de 1,5 % par rapport à 2019.

Depuis plusieurs années, la baisse tendancielle des consommations se confirme. Une hypothèse de 1 % de perte de volume facturé a été retenue pour 2020.

Les charges de fonctionnement sont stables, les dépenses d'investissement s'établissent à 8,6 M€ hors dette et concernent la mise en conformité des installations électriques de la station de production de la Bastide, des travaux sur les ressources en eaux à Beaune et au Mazeaud, la rénovation des réseaux de distribution.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « eau ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Budget annexe centre de recyclage - budget primitif 2020

Le budget du centre de recyclage est habituellement équilibré par la facturation des prestations de traitement des matériaux reçus mais, pour les exercices 2019 et 2020, il est marqué par les travaux de modernisation du site.

Pour équilibrer ce budget primitif, il est donc proposé une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent. Il intègre dans son équilibre, le résultat de fonctionnement reporté (1 314 818 €) ainsi que l'excédent d'investissement reporté (370 943 €).

Les dépenses d'investissement représentent 8,9M€ et sont presque exclusivement consacrés aux travaux d'agrandissement et de modernisation du Centre » pour 8 313 000 €.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « centre de recyclage ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Parc d'activités de la Grande Pièce - Budget primitif 2020

Les travaux d'aménagement du « Parc d'activités de la Grande Pièce » se poursuivent avec le lotissement « les Crouzettes ». Les dépenses d'aménagement des parcelles sont prévues à hauteur de 0,5 M€. Plusieurs cessions sont en cours pour un montant total de 0,6 M€.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « parc d'activités de la Grande Pièce ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Océalim - Budget primitif 2020

Le budget annexe du parc d'activités OCEALIM prend en compte une extension estimée à 350 000 €. Des cessions sont en cours pour un montant total de 216 320 €.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « Océalim ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Lotissements d'activités économiques - Budget primitif 2020

Les travaux d'aménagement de la zone artisanale de l'Aqueduc et de la zone agro-alimentaire de la Ribière sont terminés. Seules des inscriptions concernant les frais de bornage sont nécessaires. Des cessions sont estimées à 159 605 €.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « lotissements d'activités économiques ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Présentation des suites données au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale
des Comptes

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Nouvelle
Aquitaine sur la gestion de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole concernant
les exercices 2013 jusqu'à la période récente a été communiqué au conseil communautaire par
délibération n°1.3 du 14 février 2019.

Conformément à l'article L243-9 du Code des juridictions financières, un an après cette
présentation, le conseil communautaire prend acte des actions entreprises suite aux observations
de la CRC et notamment des suites données aux recommandations de la Chambre.

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Validation de la stratégie d'innovation territoriale - Principes directeurs

Afin de mobiliser l'innovation comme levier de développement durable de son territoire, Limoges Métropole a décidé de se doter d'une stratégie d'innovation territoriale en cohérence avec les stratégies régionales.

L'élaboration de cette dernière étant le résultat de travaux co-construits avec les acteurs majeurs présents et les habitants, le conseil communautaire valide les quatre axes prioritaires, les modalités de mise en œuvre y compris dans la construction de partenariats et autorise le Président à mettre en place les instances de gouvernances, garantes de cette volonté partagée de développement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Création d'un prix de thèse Limoges Métropole - Année 2020

Afin de promouvoir la qualité de travaux de recherches à fort potentiel d'innovation et représentatifs du savoir-faire territorial de l'université de Limoges, le conseil communautaire approuve la création d'un prix de thèse de l'entrepreneuriat.

Dans le cadre de sa compétence « soutien aux programmes de recherche et d'enseignement supérieur », le conseil communautaire décide de doter ce prix d'un montant de 3 000 € et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le lauréat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'AVRUL

Afin de permettre à l'Agence de Valorisation de la Recherche Universitaire du Limousin (AVRUL) de mener à bien ses actions sur le 1^{er} semestre 2020, le conseil communautaire approuve la poursuite de ce partenariat et le versement d'une avance sur la subvention 2020, correspondant à 50 % de la subvention accordée en 2019, soit 51 780 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'Association Limousine des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (ALIPTIC) au titre du plan d'actions de la communauté French Tech 2020

En 2020, Limoges Métropole pourrait soutenir plusieurs actions au titre du projet French Tech Limousin.

Aussi, le conseil communautaire approuve le partenariat avec l'association ALIPTIC et le versement d'une subvention de 30 398 € ainsi que la signature de la convention correspondante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et Ester Technopole

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association ESTER Technopole et dans l'attente de l'adoption de son bilan 2019, son budget prévisionnel et ses actions 2020, lors de son assemblée générale de fin février, le conseil communautaire approuve la poursuite du partenariat avec cette structure et le versement d'une avance sur la subvention 2020 correspondant à 50 % de celle allouée en 2019, soit 210 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de partenariat entre le Pôle Européen de la Céramique et Limoges Métropole

Afin de permettre au Pôle Européen de la Céramique de mener à bien ses projets, le conseil communautaire approuve la poursuite du partenariat avec cette structure et le versement d'une subvention de 30 000 €, pour 2020, identique à 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et le Pôle ALPHA Route des Lasers et
des Hyperfréquences

Afin de permettre au Pôle de compétitivité ALPHA-RLH de mener à bien ses projets, le conseil communautaire approuve la poursuite du partenariat avec cette structure et le versement d'une subvention de 40 000 €, en 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'association ODEYS au titre du plan d'actions 2020

ODEYS fédère l'ensemble des acteurs de la Nouvelle Aquitaine engagés collectivement dans la recherche et la mise en œuvre de solutions innovantes pour l'habitat et, plus généralement, pour la construction.

Pour 2020, le conseil communautaire approuve le renouvellement du partenariat avec cette association et le versement d'une subvention de 10 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'association Recreasciences

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Soutien et aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche » le conseil communautaire approuve la poursuite du partenariat avec Recreasciences, Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CCSTI) et le versement d'une subvention de 10 000 €, pour 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'association Europa - Soutien au programme d'actions 2020

L'association EUROPA organise depuis plus de 20 ans, des colloques en lien avec les politiques menées à l'échelle européenne. Elle se positionne comme un groupe de réflexion privé produisant des études sur des thèmes de société, au service des décideurs.

Limoges Métropole soutient, depuis 2017, l'organisation du colloque annuel Europa, considérant que les thématiques sont en lien avec celles de la communauté urbaine.

Aussi, afin de conforter la mise en œuvre de son plan d'actions 2020, le conseil communautaire autorise un prolongement du partenariat avec EUROPA, ainsi que le versement d'une subvention de 20 000 €, intégrant, notamment, la participation au financement d'un colloque sur la thématique du cycle de l'eau.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Aide à l'immobilier d'entreprise à la SAS ICOHUP

Dans le cadre de son projet de développement, la SAS ICOHUP souhaite déménager son activité dans un nouvel espace immobilier dont le montant annuel du loyer est de 36 000 € HT, soit un loyer mensuel de 3 000 € HT.

Conformément au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de Limoges Métropole, le conseil communautaire accorde à cette société, une subvention équivalente à 20% des dépenses de loyer annuel, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 décembre 2022, ne dépassant pas un montant maximum de 21 600 € et autorise la signature de la convention correspondante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Aide à l'immobilier d'entreprise APAJH Services 87

L'entreprise adaptée « APAJH Services 87 » a sollicité une aide aux investissements immobiliers auprès de Limoges Métropole pour l'accompagner dans son projet de développement sur Verneuil-sur-Vienne.

Les investissements concernés, réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, étant estimés à 390 450 € HT, le conseil communautaire lui accorde une subvention de 39 045 € correspondant à 10% du coût HT des travaux, par dérogation au règlement d'intervention de Limoges Métropole, et autorise le Président à signer la convention correspondante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Modalités de prise en charges des coûts de travaux pour le compte des entreprises locataires
de la Technopole ESTER et des bâtiments du CIRE.

Dans le cadre de la réalisation de travaux demandés par les locataires d'espaces professionnels, propriétés de Limoges Métropole, situés sur le Parc ESTER Technopole, le conseil communautaire approuve leurs modalités de réalisation et de financement et autorise le Président à signer les avenants aux conventions d'occupation existantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Office du Tourisme Intercommunal : programme d'actions 2020

Le conseil communautaire approuve la poursuite du partenariat avec l'OTI et fixe la participation de Limoges Métropole au financement de son budget à 804 500 € pour 2020 comme en 2019.

Comme le conseil communautaire du 18 décembre 2019 avait attribué à cette structure une avance de trésorerie de 208 000 €, le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention initiale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Principe de participation financière dans le cadre du projet "Destination Limoges"

Limoges Métropole et les communautés de communes de Noblat, Porte Océane du Limousin (POL) et Elan Limousin Avenir Nature (ELAN) ont déposé une candidature intitulée « Destination Limoges », dans le cadre de l'appel à projets NOTT, lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine et ont proposé de créer un groupement de commande afin de partager les frais engagés dans la mise en œuvre de ce projet.

Le conseil communautaire valide le principe de constituer ce groupement de commandes et prend acte de la répartition financière proposée, soit :

- 40 % pour la Communauté urbaine,
- 20 % pour la Communauté de communes de Noblat,
- 20 % pour la Communauté de communes POL,
- 20 % pour la Communauté de communes ELAN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Projet Alimentaire Territorial de Limoges Métropole 2020 - 2022

Dans le prolongement du programme d'actions 2018-2019 du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Limoges Métropole, le conseil communautaire approuve les objectifs opérationnels proposés dans le projet de PAT 2020-2022 ainsi que la gouvernance et les modes de relation avec les partenaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Abattoir de Limoges Métropole - Convention entre Limoges Métropole, la Ville de Limoges
et la régie communautaire de l'abattoir

Afin de poursuivre l'accompagnement de la régie de l'abattoir vers son autonomie tout en garantissant la continuité du service, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention entre Limoges Métropole, la Ville de Limoges et la régie communautaire de l'abattoir définissant les interventions assurées par la Ville de Limoges pour le compte de la régie communautaire de l'abattoir en matière informatique pour 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Constitution d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) - Qualification de Limoges
Métropole en tant qu'Autorité Publique Locale Compétente

La réforme « anti-endommagement des réseaux » dite « DT-DICT » impose notamment aux maîtres d'ouvrage et aux gestionnaires de réseaux, de s'engager quant à la localisation de leurs ouvrages.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de constituer à l'échelle du territoire de Limoges Métropole un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) pour lequel Limoges Métropole pourrait être reconnue autorité publique locale compétente.

Le conseil communautaire entérine cette qualification de Limoges Métropole pour le portage et la mise en œuvre du projet du PCRS afin que puisse être initié le projet proprement dit de sa constitution.

ADOpte A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Fouilles Archéologiques Place de la République à Limoges - Avenant n°2 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Limoges et Limoges Métropole - Communauté urbaine

Dans le cadre du réaménagement de la place de la République à Limoges et des rues adjacentes, de nouvelles fouilles archéologiques préventives vont être nécessaires.

Le conseil communautaire autorise la signature d'un avenant n°2 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique signée le 1^{er} juillet 2016 entre Limoges Métropole et la Ville de Limoges afin de préciser les conditions de réalisation de ces fouilles et les modalités prévisionnelles de répartition financière de cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Opérations d'archéologie préventives - Rues Waldeck Rousseau, Pierre et Marie Curie, Casimir Ranson, de la Cité et Haute-Cité, boulevard de la Corderie à Limoges - Conventions avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives pour la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive

Afin que Limoges Métropole puisse, en tant que maître d'ouvrage, réaliser des travaux sur certains secteurs classés en « sites patrimoniaux remarquables » :

- Limoges - rue Waldeck Rousseau ;
- Limoges - rue Pierre et Marie Curie ;
- Limoges - rue Casimir Ranson ;
- Limoges - rues de la Cité et Haute-Cité, boulevard de la Corderie,

le conseil communautaire autorise le Président à solliciter les autorisations d'urbanisme ou autre nécessaires aux projets, auprès des autorités compétentes et à signer les conventions relatives à la réalisation des diagnostics d'archéologie préventive à intervenir avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Création d'une voie nouvelle au Mas Martin à Veyrac - Lancement de l'enquête publique au titre du Code de la voirie routière

Limoges Métropole envisage la création d'une partie de voie de liaison entre les routes départementales 28 et 80A permettant de dévier la circulation locale traversant la propriété du Mas Martin sur la commune de Veyrac.

Préalablement à ces travaux, le conseil communautaire autorise le lancement d'une enquête publique et autorise le Président à accomplir toute formalité relative à la tenue de cette enquête.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Fourniture de matériels de voirie - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Deux balayeuses aspiratrices compactes, utilisées dans les communes membres pour l'exercice de la compétence voirie, arrivant en fin de vie, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert afin de les remplacer.

L'estimation totale est de 300 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Accord cadre afférent à la fourniture et pose d'équipements de sécurité routière - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le marché actuel relatif à la fourniture et la pose d'équipements de sécurité routière arrivant à échéance, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert.

Ce marché lancé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire serait conclu pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an.

L'estimation annuelle s'élève à 150 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Accord cadre afférent à la fourniture d'équipements de signalisation permanente et temporaire
- Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le précédent marché arrivant à échéance, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'équipements de signalisation temporaire et permanente.

Ce marché lancé sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire serait conclu pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an et pour une estimation annuelle de 100 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Aide financière à l'achat de vélos (bicyclette ou Vélo à Assistance Electrique)

Dans le cadre de la compétence mobilité de Limoges Métropole, et pour favoriser l'utilisation du vélo (bicyclette ou vélo à assistance électrique) pour les trajets entre le domicile et le travail, le conseil communautaire approuve la mise en place, à compter du 1^{er} mai 2020, d'une aide financière à l'achat de vélos.

Le conseil communautaire autorise également le Président à signer, sur la base d'une convention type, les conventions à intervenir avec les usagers fixant les engagements à respecter.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Vente des vélos V'LiM réformés

Il est proposé que les Vélos à Assistance Electrique (VAE) et vélos classiques du service V'LiM, dépassant un certain nombre d'années, soient mis à la réforme et revendus aux usagers V'LiM à faibles revenus leur permettant ainsi d'avoir leur propre vélo pour un coût raisonnable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Evolution du service V'LiM - modification du règlement et évolution de la grille tarifaire

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) préconisant de faire évoluer le service V'LiM afin d'inciter les usagers à utiliser le vélo comme mode de déplacement, le conseil communautaire approuve les modifications du règlement d'utilisation V'LiM et décide de faire évoluer les modalités de prélèvement de la contribution forfaitaire ainsi que la grille tarifaire pour intégrer les tarifs des accessoires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Achat d'équipement et de pièces détachées pour le contrôle d'accès par bornes électriques escamotables - Lancement d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence

Le marché d'acquisition de bornes électriques escamotables et de fourniture de matériel de maintenance pour bornes électriques escamotables arrivant à son terme le 20 octobre 2020, le conseil communautaire décide de lancer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec la société AXIMUM qui détient l'exclusivité sur les pièces détachées de ces produits.

Ce marché lancé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire pourrait être conclu pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an et pour une estimation annuelle de 125 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de co-financement avec le Grand Angoulême

L'Etat, en lien avec la Région et SNCF Réseau va organiser une concertation sur les perspectives d'avenir de la ligne ferroviaire Angoulême – Limoges.

Aussi, afin de disposer de données tangibles permettant de participer à la décision, Limoges Métropole et Grand Angoulême souhaitent bénéficier d'une étude socio-économique sur le bassin de vie situé entre leurs deux territoires.

Dans ce cadre, le conseil communautaire approuve la participation de Limoges Métropole au co-financement de cette étude et autorise le Président à signer la convention définissant les modalités de ce partenariat financier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Transports scolaires - Tarification 2020-2021

Le service des transports scolaires de Limoges Métropole se dotant d'un nouveau logiciel, le conseil communautaire décide de ne pas actualiser la grille tarifaire 2020-2021 des transports scolaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Financement du déploiement de la fibre optique en zone AMEL (Appel à Manifestation d'Engagement Locaux)

Limoges Métropole est sollicitée par le Département de la Haute-Vienne pour participer au financement du déploiement de la fibre optique sur les communes situées en zone AMEL, dans le cadre d'un dispositif de solidarité destiné à alléger et équilibrer la charge financière pour les EPCI.

En ce qui concerne Limoges Métropole, le coût à financer serait de 617 015 €, correspondant au nombre de prises à raccorder sur les communes de Chaptelat et Couzeix, qui relèvent de cette zone AMEL. Sur cette somme, la contribution nette de la communauté urbaine serait de 308 507 €, le reste étant pris en charge directement par le Département.

Concernant les 50% restant deux sources de financement pourraient être mobilisées couvrant à terme dans son intégralité la contribution de Limoges Métropole :

- un financement du Département sur des crédits prévus au budget 2020 pour 154 254 €,
- un remboursement sur la redevance d'exploitation des réseaux de fibre optique au fur et à mesure de la commercialisation des installations pour les 154 253 € restant.

Dans ce cadre, le conseil communautaire approuve le principe de ce financement et autorise le Président à signer la convention avec le Département fixant les conditions de ce dispositif, et les modalités de participation financière de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Contrat de reprise et de recyclage du flux "en développement" issu des collectes sélectives

A compter du 1^{er} mai 2020, tous les emballages plastiques pourront faire l'objet d'un tri. Le nouveau flux appelé « en développement » comportant notamment les emballages en PET foncé et opaque, pots et barquettes en Polystyrène (PS) et les barquettes en Polyéthylène Téréphtalate (PET) clair, sera repris, à sa charge, par l'eco-organisme CITEO qui dispose d'un agrément national 2018-2022.

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise la signature d'un contrat avec CITEO garantissant une reprise en toutes circonstances selon le principe de solidarité, pour un prix national de 0 € par tonne et pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention avec Eco TLC pour la reprise des textiles, du linge de maison et des chaussures

La convention signée avec l'éco-organisme en charge de la filière textile, Eco TLC, étant arrivée à échéance, le conseil communautaire décide de la renouveler jusqu'à la date d'expiration, de retrait, d'annulation, ou de suspension de l'agrément d'Eco TLC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de soutien financier avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en
Aluminium

A compter du 1er mai 2020, Limoges Métropole sera en capacité de produire un nouveau flux nommé « petits aluminiums et souples issus de la collecte séparée » et pourrait, en plus du soutien financier de CITEO, bénéficier de celui de l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium.

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention avec cet organisme qui entrerait en vigueur au 1er mai 2020 et serait conclue jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de versement d'un fonds de concours conclue entre Limoges Métropole et la commune de Limoges - Conteneurs enterrés pour les déchets rue des Anglais

Dans le cadre des travaux d'implantation de conteneurs enterrés rue des Anglais à Limoges, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de versement d'un fonds de concours déterminant le montant de la participation de la ville de Limoges au coût des travaux, ainsi que les modalités de paiement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Travaux de modernisation, de sécurisation et d'optimisation énergétique de la station d'épuration principale de Limoges Métropole - Attribution du marché n°2019-F2170001-00

Par délibération n° 8.1 du 21 décembre 2018, le conseil communautaire a autorisé le lancement du marché de travaux concernant la modernisation, la sécurisation et l'optimisation énergétique de la station d'épuration principale de Limoges Métropole, sous forme d'appel d'offres ouvert.

Il a été décidé de déclarer la procédure infructueuse et de relancer le marché en Procédure Concurrentielle avec Négociation (PCN), avec les seuls soumissionnaires de l'appel d'offres initial.

La PCN a donné lieu à la présentation de nouvelles offres par les 2 candidats. Après analyse de ces premières offres, une négociation a été engagée. Les offres finales ont été remises, au terme de 2 tours de négociation, le 31 janvier 2020.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le marché précité avec le groupement OTV MSE SUD OUEST (mandataire) / SOURCES / SAPOVAL SASU / EIFFAGE Génie Civil / SAS EIFFAGE CONSTRUCTION Limousin / SYSTEME WOLF / SADE CGTH / EIFFAGE ENERGIE SUD OUEST retenu par la Commission d'Appel d'Offres du 17 février 2020 pour un montant de 25 120 660 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Réaménagement d'ouvrages de rétention d'eaux pluviales, création d'un collecteur et renaturation de cours d'eau sur le bassin versant du Vallon de la Chapelle à Isle - procédure d'autorisation environnementale unique

Trois bassins de rétention des eaux pluviales existants sur la commune d'Isle et ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 11 avril 2005, vont être remplacés par un collecteur.

L'estimation financière des travaux dans leur globalité est de l'ordre de 1,3 à 1,5 M € HT.

Au préalable, des démarches réglementaires sont à conduire et une demande d'autorisation environnementale unique doit être déposée auprès des services de l'Etat dans l'optique d'un arrêté modificatif à l'arrêté du 11 avril 2005.

Cette demande d'autorisation sera également accompagnée d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Dans ce cadre, le conseil communautaire approuve la démarche de demande d'autorisation environnementale unique.

ADOpte A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Aménagement du village du Theil à Saint-Gence - Lancement de la procédure en Appel
d'Offres Ouvert

Limoges Métropole prévoit de réaliser des travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement au village du Theil, sur la commune de Saint-Gence. Dans ce cadre le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation sous forme d'Appel d'Offres Ouvert en 4 lots séparés.

L'enveloppe prévisionnelle s'élève à 2 165 000 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Autorisation de vidange de la retenue de Beaune n°2 exploitée pour l'alimentation en eau potable

La dernière vidange de la retenue de Beaune n°2 date de 1999 et il convient de prévoir une nouvelle vidange.

Le barrage de Beaune n°2 est soumis à une autorisation préfectorale de vidange dans le cadre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le conseil communautaire sollicite cette autorisation de vidange et l'ouverture de l'enquête publique en application des dispositions du Code de l'environnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Accord-cadre relatif à l'entretien des réseaux d'eau potable sur le territoire de la ville de
Limoges - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le marché d'entretien des réseaux d'eau potable de la ville de Limoges arrivant à terme en mars 2020, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation en appel d'offres ouvert.

Ce marché lancé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire serait conclu pour une année reconductible trois fois un an.

Le montant moyen annuel des prestations est estimé à 460 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Marché de travaux de mise en conformité et de sécurisation des installations électriques de la station de l'eau de la Bastide - 2 lots - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Afin de réaliser la mise en conformité des installations électriques de la station principale de traitement de l'eau, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation sous forme d'Appel d'Offres Ouvert, en 2 lots séparés.

Ces travaux sont prévus pour une exécution en 2020 et 2021 sous maîtrise d'œuvre interne.

L'estimation globale de cette opération s'élève à : 1 100 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Accord-cadre relatif aux fournitures spécifiques à l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable des communes en gestion directe - 3 lots - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Les marchés conclus avec la société DEMUSSI, arrivant à terme en octobre 2020, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour les fournitures spécifiques à l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable, en 3 lots séparés.

La forme de marché la plus adaptée serait des accords-cadres mono-attributaires et chaque lot serait conclu pour une durée initiale d'un an, reconductible 3 fois un an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Accords-cadres relatifs à la fourniture et la livraison de chaux et carbonate de calcium et de réactifs pour les unités de traitement d'eau potable de Limoges Métropole

Les marchés actuels de fourniture pour la station principale de traitement d'eau potable de la Bastide à Limoges arrivant à échéance en juillet 2020, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation sous forme d'Appel d'Offres Ouvert relative à la « fourniture et la livraison de chaux et carbonate de calcium pour les unités de traitement d'eau potable de Limoges Métropole » en 3 lots séparés.

Ces marchés seraient conclus sous la forme d'accords-cadres mono-attributaires conclus chacun pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an et le montant annuel des dépenses est estimé à 126 000 € HT.

De plus, les marchés actuels de fourniture de réactifs chimiques pour traiter les eaux arrivant à échéance en octobre 2020, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation en Appel d'Offres Ouvert relative à la fourniture de ces produits en 2 lots.

Ces marchés seraient conclus sous la forme d'accords-cadres mono-attributaires pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an. Le montant des dépenses est estimé chaque année à 139 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Avenant 28 au contrat de délégation de service public de la Société de Distribution de Chaleur de Limoges (SDCL) relatif à l'interconnexion des 3 réseaux de chaleur de Limoges Métropole

Afin d'augmenter significativement la part des énergies renouvelables sur le territoire de la communauté urbaine, le conseil communautaire autorise la signature d'un avenant 28 à la délégation de service public de la Société de Distribution de Chaleur de Limoges (SDCL) pour la réalisation de l'interconnexion des trois réseaux de chaleur de Limoges Métropole et pour l'abandon de l'usage du fioul comme énergie de production de la chaleur pour le réseau du Val de l'Aurence. Une nouvelle formule d'indexation du prix de la chaleur sera alors précisée dans cet avenant et une facturation dite « au réel » y sera mise en place.

Les travaux nécessaires pour cette interconnexion sont à répartir entre la SDCL et Limoges Métropole pour un montant total de 5 242 479 € HT, subventionnés par l'Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) (Fonds Chaleur), la Région Nouvelle-Aquitaine et le FEDER à hauteur environ de 40%.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, initiée en 2017, Limoges Métropole a réalisé en 2018 le diagnostic « énergie-climat » de son territoire et a élaboré l'année suivante la stratégie et le programme d'actions du PCAET.

La procédure de validation de ce plan prévoyant une phase d'arrêt du projet, le conseil communautaire :

- valide l'arrêt du projet de PCAET de Limoges Métropole 2020 – 2026,
- autorise le Président à poursuivre la procédure de son élaboration et sollicite l'avis de l'Autorité environnementale, du Préfet de Région et du Président de la Région Nouvelle Aquitaine, avant mise en consultation du public, en vue de l'adoption du PCAET lors d'un prochain conseil.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de partenariat avec Irisolaris et SIPEnR pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Bonnac-la-Côte

Lors du conseil communautaire du 30 mars 2017, Limoges Métropole a décidé de lancer la réalisation d'une centrale photovoltaïque (PV) au sol sur la commune de Bonnac-la-Côte et le groupement constitué par la société Irisolaris et la société d'économie mixte SIPEnR a été retenu afin de mener à bien ce projet.

Aujourd'hui, le conseil communautaire approuve le principe et le contenu d'une convention de partenariat avec ces deux sociétés afin de mettre en place une gouvernance partenariale et d'anticiper les conditions d'entrée de Limoges Métropole au capital de la société de projet et désigne en qualité de représentante de Limoges Métropole au comité de pilotage.

- Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Renaturation de la partie aval du ruisseau du Rat - Commune de Condat sur Vienne

Afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires à la restauration de la partie aval du ruisseau du Rat, entre la voie ferrée et la confluence avec la Vienne, le conseil communautaire autorise le Président à déposer un dossier de Portée à Connaissance auprès des services de l'Etat.

Cette opération fera l'objet d'un partage de maîtrise d'ouvrage entre Limoges Métropole et la SNCF pour un montant prévisionnel de 171 000 € HT à la charge de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Contrat de ville - Participations financières de Limoges Métropole dans le cadre de l'appel à projets 2020

Dans le cadre du contrat de ville, 66 structures ont répondu à l'appel à projets lancé en octobre 2019 et proposé au total 158 actions relevant des différents piliers du contrat. Pour 74 dossiers une participation financière de Limoges Métropole a été sollicitée.

Après instruction des actions présentées, le conseil communautaire approuve la participation de Limoges Métropole pour l'année 2020, à hauteur de 331 600 € pour la mise en œuvre de 52 actions en distinguant :

- les projets jugés suffisamment structurant pour faire l'objet d'un renouvellement de conventions pluriannuelles 2020-2022 représentant un soutien de 148 500 € pour 2020,
- les projets faisant l'objet de conventions annuelles 2020, représentant un soutien de 183 100 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE) - Convention d'engagement avec les entreprises 2020/2022.

La démarche Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE), animée localement par l'association Face Limousin Périgord, s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération de Limoges, le conseil communautaire approuve la mobilisation de Limoges Métropole dans cette démarche et autorise le Président à signer les conventions partenariales à intervenir avec les entreprises qui ont souhaité s'engager pour agir sur leur territoire dans le cadre de leur responsabilité sociétale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Mise à disposition d'un foncier sur la commune du Palais sur Vienne au profit de Limoges Habitat par le biais d'un bail à construction

Limoges Métropole a décidé de mettre à disposition de Limoges Habitat une parcelle de terrain lui appartenant sur la commune du Palais sur Vienne pour une opération de logement social à caractère innovant, par le biais d'un bail à construction dont les principales modalités sont les suivantes :

- le bail aura une durée de 50 ans,
- le loyer annuel de 2 100 €, résultat de la répartition du prix d'acquisition du terrain par Limoges Métropole, soit 105 000 €, sur la durée du contrat,
- et en fin de bail, le bailleur devient propriétaire du foncier.

Toutefois, plusieurs éléments restant à affiner, le conseil communautaire autorise le Président à conclure une promesse de bail à construction avec Limoges Habitat pour la mise à disposition de cette parcelle de terrain puis le contrat de bail à construction qui en découlera une fois les conditions suspensives levées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :
M. Bruno GENEST

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Assistance à maîtrise d'ouvrage mission de suivi - animation de l'opération de restauration immobilière de Limoges Métropole - Attribution de marché n°2019-F2110001-00

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Limoges Métropole a validé, par délibération du 28 mars 2019, la poursuite du travail engagé par la Ville de Limoges concernant une Opération de Restauration Immobilière (ORI).

Une consultation relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage mission de suivi - animation de l'opération de restauration immobilière de Limoges Métropole a été lancée et la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 décembre dernier, a attribué le marché à SOLIHA Nouvelle Aquitaine.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer ce marché avec SOLIHA Nouvelle Aquitaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de partenariat entre l'association Ma Camping et Limoges Métropole

Dans le cadre de la compétence de Limoges Métropole en matière d'accueil des gens du voyage, le conseil communautaire approuve la poursuite du partenariat avec l'association Ma Camping et le versement d'une subvention de 17 500 € pour 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Acquisition d'un ensemble immobilier situé à Feytiat - 27 rue Jean Mermoz - propriété de
Madame ROUGERIE épouse BERRUET

Dans le cadre du projet de réaménagement de la voie reliant la Valoine à l'échangeur 36 à Crézin, porté par Limoges Métropole, le conseil communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir moyennant la somme de 300 000 € net vendeur, un ensemble immobilier d'une surface totale de 3 585 m², situé à Feytiat, appartenant à Madame Agnès ROUGERIE épouse BERRUET.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain située rue Gémini à Limoges - parc d'activités Ester Technopole - propriété de la SELI

Dans le cadre de la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine, d'un bâtiment à usage de plateaux techniques destinés à la location, sur le parc d'activités Ester Technopole, le conseil communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir, une parcelle de terrain d'une superficie de 5 265 m² environ, moyennant le prix unitaire de 26 € HT/m², soit un montant de 136 890 € HT, rue Gémini, propriété de la SELI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :
M. Pierre COINAUD

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) et la Ville de Limoges pour le renouvellement urbain du quartier du Val de l'Aurence sud - secteur Perdrix

Dans le cadre du partenariat, pour la période 2018-2020, avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA), sur les quartiers prioritaires et plus particulièrement ceux bénéficiant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention opérationnelle pour le renouvellement urbain du Val de l'Aurence sud – secteur Perdrix avec l'EPFNA et la Ville de Limoges.

Ainsi, sur le périmètre de réalisation de cette opération, le conseil communautaire décide de retirer les délégations du droit de préemption urbain précédemment consenties à la commune de Limoges et de déléguer ce droit à l'EPFNA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Modalités d'exercice de la compétence « création, extension et translation des cimetières, ainsi que la création et extension des crématoriums et des sites cinéraires »

Suite à sa transformation en communauté urbaine, Limoges Métropole devient le maître d'ouvrage compétent pour les opérations de création, extension et translation des cimetières implantés sur son territoire ainsi que pour les opérations de création, extension des crématoriums et des sites cinéraires.

Par extension il convient d'entendre toute opération qui entraîne une augmentation de la surface cadastrale des cimetières existants.

Le conseil communautaire approuve les principes de gestion et de financement de cette compétence ainsi que le modèle de convention type de gestion établissant la répartition des missions entre Limoges Métropole et les communes ainsi que le montant de participation de ces dernières.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme
de la commune du Vigen

Limoges Métropole étant compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), le conseil communautaire devra se prononcer sur le PADD de la commune du Vigen qui a été présenté par le Maire du Vigen aux membres du conseil municipal le 4 février 2020.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur le PADD de la commune du Vigen.

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Solignac

Le projet de révision générale du PLU de la commune de Solignac a été arrêté en conseil communautaire le 26 juin 2019.

Considérant que les modifications apportées à l'issue des résultats de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), des autres organismes et de l'enquête publique sont ponctuelles et mineures, et ne remettent pas en cause l'économie générale du PADD et du projet de PLU, le conseil communautaire approuve le PLU de la commune de Solignac.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Arrêt du projet de révision du Règlement Local de Publicité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Panazol

La commune de Panazol a souhaité que la procédure de révision générale du Règlement Local de Publicité (RLP) qu'elle a entamée, soit poursuivie jusqu'à son terme par Limoges Métropole.

Cette procédure de révision apporte des améliorations en matière notamment d'enseignes et les nouvelles formes publicitaires, notamment le numérique, ont été règlementées.

Le conseil communautaire approuve le bilan de la concertation préalable, arrête le projet de RLP de Panazol et décide de le soumettre pour avis, avant enquête publique, aux entités concernées.

ADOpte A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Condat sur
Vienne

Le projet de révision générale du PLU de la commune de Condat sur Vienne a été arrêté en conseil communautaire le 26 juin 2019.

Considérant que les modifications apportées à l'issue des résultats de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), des autres organismes et de l'enquête publique sont ponctuelles et mineures, et ne remettent pas en cause l'économie générale du PADD et du projet de PLU, le conseil communautaire approuve le PLU de la commune de Condat-sur-Vienne.

ADOPTE

Se sont abstenus :

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Mme Julie LENFANT

Mme Nadine RIVET

M. Christian HANUS

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Palais sur
Vienne

Le projet de révision générale du PLU de la commune du Palais sur Vienne a été arrêté en conseil communautaire le 23 mai 2019.

Considérant que les modifications apportées à l'issue des résultats de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), des autres organismes et de l'enquête publique sont ponctuelles et mineures, et ne remettent pas en cause l'économie générale du PADD et du projet de PLU, le conseil communautaire approuve le PLU de la commune du Palais-sur-Vienne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rilhac
Rancon

Le projet de révision générale du PLU de la commune de Rilhac Rancon a été arrêté en conseil communautaire le 26 juin 2019.

Considérant que les modifications apportées à l'issue des résultats de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), des autres organismes et de l'enquête publique sont ponctuelles et mineures, et ne remettent pas en cause l'économie générale du PADD et du projet de PLU, le conseil communautaire approuve le PLU de la commune de Rilhac-Rancon.

ADOPTE

Se sont abstenus :

Mme Julie LENFANT

Mme Marie-Claude BODEN

M. Jean-Marie MIGNOT

M. Ludovic GERAUDIE

M. Christophe BARBE

M. Christian HANUS

Mme Geneviève MANIGAUD

Mme Sandrine ROTZLER

M. Stéphane DESTRUHAUT

Mme Catherine BEAUBATIE

Mme Sandrine PICAT

M. Francis BOLUDA

Mme Isabelle BELLEZANE

M. Christian DESMOULIN

Mme Annick CHADOIN

Mme Anne-Marie COIGNOUX

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Veyrac

La commune de Veyrac ayant souhaité que la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qu'elle a entamée soit poursuivie jusqu'à son terme par Limoges Métropole et une procédure de modification des Périmètres Délimités des Abords de monument historique (PDA) sur le site du Pont Colombier ayant été engagée, le conseil communautaire :

- donne son accord au PDA
- approuve le bilan de la concertation préalable,
- arrête le projet de PLU de la commune de Veyrac,
- et décide de le soumettre pour avis aux entités concernées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Redéfinition du champ d'application du Droit de Prémption Urbain sur la commune de
Condat sur Vienne

Suite à l'approbation du nouveau PLU communal, le conseil communautaire décide de redéfinir le champ d'application du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur la commune de Condat-sur-Vienne.

Pour avoir une vision et une connaissance précise du marché de l'immobilier de son territoire, Limoges Métropole souhaite instituer le DPU sur l'ensemble des zones U et AU du PLU de la commune de Condat sur Vienne.

L'exercice du DPU devra s'exercer uniquement pour des projets de compétence communale.

La délégation du DPU au profit de cette commune s'exercera dans les conditions définies par la délibération du 30 mars 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Redéfinition du champ d'application du Droit de Préemption Urbain
et instauration d'un périmètre du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur la commune du
Palais sur Vienne

Suite à l'approbation du nouveau PLU communal de la commune du Palais sur Vienne, le conseil communautaire décide de redéfinir le champ d'application du DPU « simple » et d'instituer un périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR).

Pour avoir une vision et une connaissance précise du marché de l'immobilier de son territoire et pour permettre une plus grande maîtrise du foncier, Limoges Métropole souhaite instituer le DPU « simple » sur l'ensemble des zones U et AU du PLU de la commune du Palais sur Vienne et le DPUR sur certaines zones du centre-ville.

L'exercice du DPU « simple » et du DPUR devra s'exercer uniquement pour des projets de compétence communale.

La délégation du PDU « simple » et du DPU « Renforcé » au profit de cette commune s'exercera dans les conditions définies par la délibération du 30 mars 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Redéfinition du champ d'application du Droit de Prémption Urbain sur la commune de
Rilhac-Rancon.

Suite à l'approbation du nouveau PLU communal, le conseil communautaire décide de redéfinir le champ d'application du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur la commune de Rilhac-Rancon.

Pour avoir une vision et une connaissance précise du marché de l'immobilier de son territoire, Limoges Métropole souhaite instituer le DPU sur l'ensemble des zones U du PLU de la commune de Rilhac Rancon.

L'exercice du DPU devra s'exercer uniquement pour des projets de compétence communale.

La délégation du DPU au profit de cette commune s'exercera dans les conditions définies par la délibération du 30 mars 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Redéfinition du champ d'application du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Solignac

Suite à l'approbation du nouveau PLU communal, le conseil communautaire décide de redéfinir le champ d'application du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur la commune de Solignac.

Pour avoir une vision et une connaissance précise du marché de l'immobilier de son territoire, Limoges Métropole souhaite instituer le DPU sur l'ensemble des zones U et AU du PLU de la commune de Solignac.

L'exercice du DPU devra s'exercer uniquement pour des projets de compétence communale.

La délégation du DPU au profit de cette commune s'exercera dans les conditions définies par la délibération du 30 mars 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Soumission des clôtures à déclaration préalable sur les communes de Condat sur Vienne,
Rilhac-Rancon et Le Palais-sur-Vienne

Afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU, le conseil communautaire décide de soumettre les travaux d'édification de clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire des communes de Condat sur Vienne, Rilhac-Rancon et Le Palais-sur-Vienne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Projet Urbain Partenarial n°1 au lieu-dit "Les Pacages du Masbatin" sur la commune de
Bonnac la Côte

La commune de Bonnac-la Côte, souhaite que soit mis en place un Projet Urbain Partenarial (PUP) dans le cadre du projet de six constructions de maisons individuelles au lieu-dit « Les Pacages du Masbatin » porté par Messieurs Doirat Aimé et Marc.

Ce projet nécessitant la réalisation d'une extension du réseau d'électricité pour un montant total de 5 499 € HT soit 6 598,80 € TTC, la convention de PUP fixe la participation de Monsieur Doirat Aimé et Monsieur Doirat Marc à 5 499 € HT, soit 6 598,80 € TTC.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de PUP et décide que la durée d'exonération de la taxe d'aménagement sera de 2 années.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Boisseuil -
Rectification d'une erreur matérielle en reclassant une zone urbaine U3 en zone urbaine U2

Le conseil communautaire approuve, tout en prenant en compte les observations émises par les PPA, la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Boisseuil, qui vise à rectifier une erreur matérielle sur le plan de zonage, au lotissement du « Domaine le Poulénat » dorénavant classé en zone U2 sur le règlement graphique et dématérialisé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Panazol
- Reclassement d'une zone Naturelle en zone Agricole

Le conseil communautaire approuve la révision « allégée » n°1 du PLU de Panazol qui vise à effectuer un reclassement d'une zone Naturelle (N) en zone Agricole (A) au lieu-dit « La Longe » afin de pouvoir accueillir un jeune agriculteur souhaitant cultiver des petits fruits et vergers en agriculture biologique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Approbation de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Panazol
- Reclassement d'une zone Naturelle (N) en zone Urbaine à vocation Economique (UE)

Le conseil communautaire approuve la révision « allégée » n°2 du PLU de Panazol qui vise à effectuer un reclassement d'une zone Naturelle (N) en zone Urbaine à vocation Economique (UE) au lieu-dit « Le Puy Moulinier » afin de laisser la possibilité à la société COVED de se diversifier et se développer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Modalités relatives à la procédure de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boisseuil - modification de l'ensemble des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Le conseil communautaire décide de prescrire la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Boisseuil qui vise à supprimer la « taille des parcelles artificialisées » indiquée dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Modalités relatives à la procédure de modification simplifiée n°6 du PLU de Feytiat -
Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur "Le Chazaud"
et suppression de l'emplacement réservé n°22

Le conseil communautaire décide de prescrire la modification simplifiée n°6 du PLU de la commune de Feytiat qui vise à la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur « Le Chazaud » dans le but d'urbaniser des terrains selon un plan d'aménagement global.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Couzeix - Réduction d'un
Espace Boisé Classé (EBC)

Le conseil communautaire décide de prescrire la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Couzeix qui vise à réduire un espace boisé classé afin de permettre la construction d'une maison d'habitation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Droit de préemption urbain - opérations concédées à la SELI - dispense de formalités

La Société d'Équipement du Limousin (SELI) ayant sollicité auprès de Limoges Métropole, le renouvellement de la dispense de formalités de déclaration d'intention d'aliéner que lui a accordée la ville de Limoges pour une durée de cinq ans, le conseil communautaire donne une suite favorable à cette demande et exclut du champ d'application du droit de préemption urbain, pour la même durée légale, les ventes réalisées par la SELI sur les périmètres suivants :

- ZAC du Parc d'Ester
- Zone d'activités Nord III
- ZAC de Monteverv.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :
M. Pierre COINAUD

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Aide au développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à caractère éducatif - Versement d'un fond de concours en faveur de la commune d'Eyjeaux

Le conseil communautaire accorde un fonds de concours à la commune d'Eyjeaux d'un montant de 3 390,26 € pour l'achat de matériel informatique pour son groupe scolaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de partage de données entre Limoges Métropole et la Direction Départementale
de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne

L'environnement SIG de Limoges Métropole ayant bénéficié depuis 2018 d'une refonte technologique complète qui s'accompagne de nouvelles modalités d'accès aux contenus et aux outils, le conseil communautaire autorise le Président à signer une nouvelle convention de partage de données entre Limoges Métropole et la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne afin de formaliser ces nouveaux modes d'exploitation tout en poursuivant la collaboration entre ces deux entités.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Programmation européenne 2021- 2027 - Priorités stratégiques de Limoges Métropole

Dans le cadre de la préparation de la future programmation Européenne 2020/2027, et pour bénéficier à nouveau de crédits européens FEDER et FSE, le conseil communautaire approuve la stratégie territoriale présentée par Limoges Métropole qui se décline selon 5 axes regroupant 12 enjeux thématiques et un enjeu transversal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Contrat d'agglomération 2015-2020 - volet complémentaire : programmation des opérations
2020

Dans le cadre du contrat de territoire dit « d'agglomération » pour la période 2015-2020, le Département de la Haute-Vienne, lors du vote de son budget primitif pour l'année 2020, a prévu d'attribuer à la communauté urbaine environ 50 % de l'enveloppe financière annuelle de 900 000 € inscrite pour des opérations de voirie, d'assainissement et de Grosses Réparations de Voirie Communale (GRVC), réalisées sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter le reste de cette enveloppe sur la base de la programmation 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention de partenariat avec le Département de la Haute-Vienne relative à la réalisation de logements neufs adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées

Afin de développer des solutions de maintien à domicile diversifiées en direction des personnes âgées et/ou handicapées, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention de partenariat entre Limoges Métropole et le Département de la Haute-Vienne pour la réalisation d'opérations de 4 à 8 logements adaptés par adresse réalisés en individuel dont au moins un de plain-pied ou en rez-de-chaussée d'immeuble collectif et avec la présence d'un agent de convivialité.

Ce partenariat permettrait la réalisation de 60 logements maximum pour une enveloppe départementale dédiée de 300 000 € maximum.

Limoges Métropole s'engageant à reverser cette participation financière aux bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrage des opérations retenues, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention spécifique entre Limoges Métropole et chaque bailleur social concerné.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

CTMA VALOINE - Inventaires et plans de gestion des zones humides - plans de financement prévisionnels

Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatique (CTMA) Valoine, il convient de réaliser les inventaires naturalistes et de rédiger les plans de gestion de diverses parcelles humides recensées sur ce bassin versant pour lesquelles le conseil communautaire autorise le Président à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine et de valider les plans de financement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Achat de prestations de communication et de billetterie - Lancement de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence

Limoges Métropole est partenaire, depuis plusieurs années, de diverses structures telles que clubs sportifs, associations à but culturel, à travers des prestations de communication. Pour 2020, le conseil communautaire décide d'ajouter deux nouvelles acquisitions de prestations de communication.

Ainsi, des marchés sous la forme d'accords-cadres avec exécution au fur et à mesure de l'émission de bons de commande négociés sans publicité ni mise en concurrence seraient conclus :

- avec l'association Urbaka pour un montant maximum de 5 000 € TTC ou NET de taxes (festival Urbaka),
- avec l'association « Pôle Européen de la Céramique » pour un montant maximum de 7 200 € TTC (manifestation Ceramic Network).

Le conseil communautaire autorise le Président à engager des négociations pour l'achat de ces prestations avec les prestataires désignés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Délibération relative au principe du recours à un contrat de concession de service public portant sur l'exploitation du Zénith de Limoges Métropole

Le Zénith de Limoges est exploité depuis 8 ans par la société S-PASS dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui arrive à échéance le 30 juin 2021 et qu'il est nécessaire de renouveler en lançant une procédure de mise en concurrence.

Pour ce faire, le conseil communautaire approuve le principe du recours à un contrat de concession de service public par voie d'affermage à compter du 1er juillet 2021 pour une durée de 5 ans ainsi que les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire et autorise le Président à engager la procédure de consultation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Vélodrome communautaire - modification de la grille tarifaire

Afin de tenir compte des contraintes imposées par le logiciel d'exploitation du vélodrome et des remarques exprimées par les utilisateurs, tout en respectant les règles imposées par le fonctionnement d'une régie, le conseil communautaire décide de simplifier la grille tarifaire et approuve sa mise en place à compter du 1^{er} avril 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Vélodrome Raymond Poulidor - convention relative à l'entretien de l'équipement

Dans le cadre des nouvelles conditions d'exploitation du vélodrome, les modalités d'entretien des espaces occupés par Limoges Métropole doivent être mises à jour.

Le conseil communautaire décide de conclure avec la commune de Bonnac-la-Côte une nouvelle convention de prestations de services intégrant la participation de Limoges Métropole à l'achat de matériel nécessaire à cet entretien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Centre aquatique - Concession de Service Public (CSP) 2020 / 2025 - conventions d'accès à l'équipement

Limoges Métropole a confié la gestion et l'exploitation de son centre aquatique à la société Vert Marine dans le cadre d'une Concession de Service Public (CSP) qui prévoit que des créneaux soient réservés à l'accueil des scolaires et à des clubs dans les bassins sportif et multifonction.

Les conditions de mise à disposition et d'utilisation des équipements devant faire l'objet de conventions tripartites entre le concessionnaire Vert Marine, Limoges Métropole et le tiers (les établissements scolaires ou les associations et clubs sportifs) le conseil communautaire autorise le Président à signer ces différentes conventions-types.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Modification du Tableau des emplois budgétaires

Le conseil communautaire décide de modifier le Tableau des Emplois Budgétaires (TEB) de Limoges Métropole pour prendre en compte les différentes évolutions intervenues et de porter ainsi le TEB à 782 postes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Acquisition de matériels réseaux informatique - lancement des accords-cadres en Appel
d'Offres Ouverts

Le marché conclu en 2014, en groupement de commandes avec la Ville de Limoges relatif à l'acquisition de matériels réseaux informatiques ayant pris fin, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert

Ce marché sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents pourra être conclu avec trois attributaires maximum. La durée initiale de chaque accord-cadre est fixée à un an, reconductible trois fois un an.

Le montant estimatif annuel s'élève à 200 000 € H.T.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Accords-cadres afférents à la fourniture de matériels d'outillage divers en 4 lots - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouverts

Dans le cadre du fonctionnement général des services de Limoges Métropole, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en d'Appel d'Offres Ouvert relative à la fourniture de matériels d'outillage divers en 4 lots séparés.

Ce marché sous la forme d'accords-cadres serait conclu pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Locaux du siège de Limoges Métropole – Inconfort thermique - Protocole d'accord avec le
groupement de maîtrise d'œuvre HUB ARCHITECTES / INGEPOLÉ et l'entreprise
INNOVALU

Pour faire face à l'inconfort thermique constaté dans les espaces de travail de son bâtiment, situé 19 rue Bernard Palissy à Limoges, Limoges Métropole a engagé des prestations de pose de stores extérieurs, par une entreprise pour un coût de 67 000 € TTC et une procédure de recherche en responsabilité de garantie décennale a été engagée envers le groupement de maîtrise d'œuvre HUB ARCHITECTES / INGEPOLÉ et l'entreprise INNOVALU attributaire du lot 3 (menuiseries extérieures).

A la demande des intéressés, de nouvelles négociations se sont engagées entre les parties. Aussi, afin de mettre fin à cette procédure et d'arrêter le niveau de responsabilité de chacun, le conseil communautaire approuve le principe d'un protocole d'accord transactionnel et de sa signature.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de
l'Agglomération de Limoges (SIEPAL)

La convention de coopération entre Limoges Métropole et le Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de l'Agglomération de Limoges (SIEPAL) arrivant à terme, le conseil communautaire décide de la renouveler selon les mêmes modalités pour une nouvelle durée de 5 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :
M. Gilles BEGOUT

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2020

Comptes rendus au conseil communautaire de diverses décisions et des délibérations prises
par le bureau communautaire

Le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre et des délibérations prises
lors du bureau communautaire du 11 février 2020 en vertu des dispositions du Code général des
collectivités territoriales.